



Paris, le 13 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cas d'intoxication de chiens, en lien avec la consommation de croquettes

Des cas d'intoxication de chiens dans les départements de l'Aude, de l'Isère et la Drôme ont été signalés début septembre au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Direction générale de l'alimentation en charge de la qualité sanitaire des aliments pour animaux).

L'origine de ces intoxications, parfois mortelles, pourrait être l'ingestion de croquettes fabriquées en Espagne et contenant de la théobromine, une substance responsable d'intoxications chez le chien.

Des analyses toxicologiques de ces aliments sont en cours et des résultats sont attendus la semaine prochaine.

Ces croquettes sont commercialisées en France exclusivement par 5 distributeurs sous leur propre nom. Les ventes sont principalement locales et concernent des éleveurs, des chasseurs et des particuliers.

Les 5 distributeurs sont les suivants : AU TRUC SARL (Isère), ANIMAL SERVICE DISTRIBUTION (Isère), PCEB (Aude), HD distribution (Charente), Jean-François Martin (Pyrénées orientales).

Par mesure de précaution et dans l'attente des résultats, les 5 distributeurs français ont procédé au retrait et au rappel auprès de leurs clients de tous les sacs de croquettes commercialisés depuis avril 2013. Une communication par voie de presse a été effectuée par les directions départementales en charge de la protection des populations de l'Aude et de l'Isère, les 2 départements les plus impactés par les cas d'intoxication.

La Direction générale de l'alimentation (DGAL) a demandé aux autorités espagnoles de lui transmettre le résultat des investigations conduites au sein de la société ayant fabriqué ces croquettes, dans les meilleurs délais.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Guillaume GAROT – Tel : 01 49 55 58 40

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr